



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2011/04/28**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE**  
**BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 21 AVRIL 2011**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>48</b>	<b>48</b>	<b>37</b>

**DATE DE LA CONVOCATION**

**12 avril 2011**

L'an deux mille onze, le 21 avril, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la maison de la famille, commune du Bourganeuf sur la convocation en date du 12 avril 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, COUSSEIROUX, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM AGUIRRE, ALABAY, SZCEPANSKI, PETIT-COULAUD, PICOURET  
Suppléantes : Mmes COULAUD

Excusés : Mmes CHAUVAT-POUGET, CHENEVEZ  
MM RIGAUD, CHAPUT, PRIOUL, DELARBRE

Procuration de Madame Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET à Monsieur Daniel CHAUSSADE  
Procuration de Madame Elisabeth CHENEVEZ à Madame Marthe PATEYRON

**OBJET : Nouvelle convention de participation financière avec la section du bourg de Soubrebost pour la réalisation d'un aménagement complémentaire sur le site de la Croix de Courson**

Le Président rappelle que le site de la Croix de Courson a été mis à disposition de la Communauté de communes de Bourgneuf – Royère de Vassivière par la section du Bourg de Soubrebost par la convention du 6 avril 2004 afin de procéder à la sauvegarde et à la valorisation d'une cabane de carrier.

Il rappelle que suite à la sauvegarde de cette cabane en 2005, des travaux d'aménagements de ses abords ont été réalisés en 2010. Ils consistaient en l'aménagement paysager du site et de son point de vue, la création d'un parking et d'une aire de pique-nique et la signalisation du site. L'ensemble de cette opération a été réalisé grâce au soutien financier de la Région Limousin et de la section du bourg de Soubrebost.

Il explique que le chemin d'accès au parking a été réalisé en tout venant. La pente de celui-ci étant assez forte, il subi un fort ravinement lors des épisodes de fortes précipitations.

Afin d'arrêter la dégradation de ce chemin et le départ de tuf sur la route, le Président propose que ce chemin soit bitumé (tri-couches). Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 3600 € HT.

La section du bourg de Soubrebost, dans le cadre d'une convention tripartite (commune, communauté de communes, section), pourrait financer la moitié de l'autofinancement de la Communauté de communes, soit un montant prévisionnel de 1800 € HT.

La convention de participation financière définissant les modalités d'intervention est annexée à la présente convention.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve les modalités de financement de l'opération d'aménagement complémentaire sur le site de la Croix de Courson.
- Approuve le contenu de la convention de participation financière à intervenir entre la Communauté de communes, la commune de Soubrebost et la section du bourg de Soubrebost, annexée à la présente délibération.
- Autorise le Président à signer la dite convention.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 22 avril 2011  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD